



COMMUNE DE FRIESENHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Le conseil municipal de la commune de FRIESENHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le mardi 13 avril 2021 à 20 h 15, dans la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, René EGGERMANN.

Date de la convocation : 7 avril 2021.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Maurice SCHUHLER, Pascal RUMBERGER, Eric VAUTRIN, Edith THURNER, Céline SCHNEIDER, Béatrice ROUSSOTTE, Jean-Frédéric FRITSCH, Jérémie OBERLE, Mathias KLUMB, Raphaël KLUMB, Cathy MARTIN, Philippe EHRMANTRAUT.

Absents excusés :

Monsieur Eric FRITSCH et madame Mireille ENGEL.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation et signature du procès-verbal du 25 mars 2021
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
4. Subventions aux associations et autres organismes année 2021
5. Approbation du budget primitif 2021
6. Instauration du droit de préemption urbain
7. Divers et communications

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Eric VAUTRIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 25 mars 2021, affiché et adressé à chaque conseiller est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'état de notification de la fiscalité directe locale réceptionné pour 2021.

Par délibération du 7 juillet 2020, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TAXE	Taux 2020
Taxe d'habitation	14,46 %
Taxe foncière (bâti)	5,81 %
Taxe foncière (non bâti)	28,54 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est 18.98 % (soit le taux communal de 2020 : 5.81 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%), de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les maintenir à :

- TFPB : 18,98 %
- TFPNB : 28.54 %

Adopté à l'unanimité.

4. Subventions aux associations et autres organismes année 2021

Monsieur le maire présente à l'assemblée les subventions à verser aux associations locales et caritatives prévues dans le cadre du budget primitif 2021 et informe le conseil que la commission des finances a proposé une réactualisation de ces subventions, comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION PROPOSEE
AFRIKARITE ALSACE	50,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FRIESENHEIM	305,00 €
AMIS DU MEMORIAL DE L'ALSACE MOSELLE	50,00 €
AMIS DU PELERINAGE DE NEUNKIRCH	150,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DIEBOLSHEIM FRIESENHEIM	750,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS RHIN	50,00 €
CHORALE UNION SAINTE CECILE	200,00 €
CULTURE ET BILINGUISME	50,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	25,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	50,00 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	15,00 €
MYOPATHES DE FRANCE ASSOCIATION	15,00 €
SCLEROSES EN PLAQUES ASSOCIATION	15,00 €
SOCIETE D'HISTOIRE DES QUATRE CANTONS	50,00 €

Montant total à prévoir au budget 2021 (compte 6574) : 1 775 €.

Monsieur le maire tient également à préciser que des subventions exceptionnelles pourront être attribuées au courant de l'année en fonction des demandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, la réactualisation du versement aux subventions concernées.

Adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

5. Approbation du budget primitif 2021

Monsieur le maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2021, arrêté lors de la réunion de préparation budgétaire de la commission des finances du 8 avril et qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	426 785,24 €	376 785,24 €
+		+	+
REPORTS	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	50 000,00 €
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R. + résultat + crédits votés)		426 785,24 €	426 785,24 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	359 081,35 €	275 403,78 €
+		+	+
REPORTS	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 751,00 €	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		85 428,57
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R. + résultat + crédits votés)		360 832,35 €	360 832,35 €
TOTAL DU BUDGET		787 617,59 €	787 617,59 €

Le conseil municipal, après délibération,

vu la commission des finances du 8 avril 2021,
vu le projet de budget primitif 2021,

- **approuve** le budget primitif 2021 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	426 785,24 €	426 785,24 €
Section d'investissement	360 832,35 € <i>* dont 1751,00 € de RAR</i>	360 832,25 €

Adopté à l'unanimité.

6. Instauration du droit de préemption urbain

Monsieur le maire propose à l'assemblée de donner un accord de principe pour l'instauration du droit de préemption urbain, il explique aux conseillers qu'il faudra affiner la mise en place de ce droit de préemption après consultation de l'ATIP.

La mise en œuvre du droit de préemption urbain ne sera effective qu'après délimitation d'un zonage restant à définir avec l'appui de l'ATIP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **donne** son accord de principe pour l'instauration du droit de préemption urbain.

Adopté à l'unanimité.

7. Divers et communications

- **Urbanisme**

Déclarations préalables

Monsieur Christophe PETIT - création d'une piscine semi-enterrée au 2 rue de Notre Dame à NEUNKIRCH.

La société LA MAISON DES ENERGIES à MUNDOLSHEIM - pose de 10 panneaux photovoltaïques au 7 rue des Chênes à FRIESENHEIM pour le compte de monsieur Fabien MAURER.

Monsieur l'adjoint, Eric VAUTRIN informe les conseillers de la finalisation du site internet, il est accessible sur ordinateur, ordiphone et tablette, via le site web : <https://friesenheim.fr>.

Monsieur l'adjoint, Eric VAUTRIN annonce aux conseillers que les travaux d'isolation des conduites d'eau chaude et de chauffage de l'école ont été achevés.

Monsieur le maire informe les conseillers que la communauté de communes du canton d'Erstein invite les particuliers à se montrer vigilants lorsqu'ils sont sollicités par des entreprises proposant des travaux d'isolation à 1 €.

Les particuliers peuvent se renseigner auprès de la communauté de communes du canton d'Erstein qui les orienteront vers des organismes compétents en la matière.

Plus personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 22 h.

EGGERMANN René, maire 	SCHUHLER Maurice, adjoint 	RUMBERGER Pascal, adjoint 
VAUTRIN Eric, adjoint 	THURNER Edith, adjointe 	FRITSCH Eric Excusé 
SCHNEIDER Céline 	ROUSSOTTE Béatrice 	FRITSCH Jean-Frédéric 
ENGEL Mireille Excusée 	OBERLE Jérémie 	KLUMB Raphaël 
KLUMB Mathias 	MARTIN Cathy 	EHRMANTRAUT Philippe 